

oct - nov - 1953 — dec. 1954

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME REVUE MENSUELLE

REDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Emile KAHN
Secr. de Rédaction : Blanche Cougnenc

Prix de ce numéro : 100 FRANCS
Abonnement pour 10 n° : 500 FRANCS

Aux Ligueurs

Le Comité central, en séance plénière du 18 octobre, ayant reçu avec regret la démission pour raisons de santé du D^r Sicard de Plauzoles, président depuis 1947, lui a conféré la présidence d'honneur, puis m'a porté à la présidence de la Ligue.

La bienveillance de mes collègues m'a fait ainsi un grand honneur, le plus grand honneur pour un ligueur, l'un des plus grands pour un Français. Je sais combien d'autres en étaient plus dignes, et combien de mérites me manquent. Les deux seuls titres qu'en toute conscience il me soit permis d'invoquer, c'est un attachement passionné à la Ligue, à son idéal, à son œuvre — et c'est l'amitié confiante que vous, ligueurs, n'avez cessé de me témoigner.

**

Je crois bien connaître la Ligue pour l'avoir longuement servie.

Je lui ai donné mon adhésion en pleine bataille dreyfusarde, avant même qu'elle fût officiellement constituée. J'ai assisté, obscur, silencieux, mais ardemment admiratif, à la séance constitutive du 4 juin 1898. J'ai été des premières luttes, des premiers groupements et des premières assemblées. Onze ans plus tard, j'avais le bonheur d'entrer au Comité central, que présidait alors Francis de Pressensé. C'était l'époque des grands conflits sociaux, grève des postiers, grève des cheminots : en apparence, la lutte avait changé d'objet, mais pour la Ligue c'était toujours la lutte, et toujours pour la justice.

Vint la première guerre, qu'avec Pressensé et Jaurès, la Ligue avait essayé d'écarter. Pressensé était mort, Ferdinand Buisson présidait, la Ligue se battait pour l'indépendance nationale dans une paix durable, internationalement garantie, et c'est elle qui, la première, lançait au monde l'idée de la Société des Nations.

Justice et liberté pour les individus, justice et liberté pour toutes les classes dans la société nationale, justice et liberté pour toutes les nations dans le monde, tel fut l'enjeu de cette bataille de la guerre, continuée après la paix décevante, avec, pour guides, Buisson d'abord, puis Victor Basch. Leur indulgence et l'amitié de Guernut m'y associèrent étroitement, plus étroitement encore en 1929 où, devenu vice-président, j'entrai au Bureau de la Ligue que je n'ai plus quitté depuis.

Indications sur le Congrès de Paris
et le Congrès international, page 8

415 298

Trois ans plus tard, Victor Basch m'appelait au Secrétariat général. Sous son impulsion, en plein accord de pensée et d'action jusqu'à sa mort tragique, il s'agissait de mener la Ligue aux nouvelles batailles, plus dures chaque jour dans un monde plus hostile. Devant le fascisme et l'hitlérisme, dont la contagion pénétrait jusqu'en France même, ç'a été le 6 Février — la guerre sino-japonaise et la guerre d'Ethiopie, avec la double dérobade de la Société des Nations — la réaction française, trop peu de temps arrêtée par le Rassemblement populaire — l'agression franquiste en Espagne, les démocraties paralysées devant l'anti-démocratie coalisée — Munich ouvrant la porte à la guerre — la guerre elle-même, les défections, l'écroulement, l'abdication suprême, l'ennemi présent et maître, ses complices au pouvoir et le bâillon sur nous...

Quand, après la Résistance et par elle, la France libre a pu revivre, la Ligue décimée s'est retrouvée éparse. Il a fallu la rassembler, lui rendre ses moyens d'expression et d'action. Le nombre des iniquités à redresser n'était pas devenu moindre — au contraire ! Les libertés essentielles, inscrites en de nouvelles déclarations, n'étaient pas plus respectées qu'autrefois — au contraire ! La violence arbitraire n'était pas écartée des rapports entre les Etats des rapports entre les Etats et les peuples. La raison d'Etat, notre vieille ennemie, n'avait pas perdu son empire et sa virulence. L'esprit public, contaminé par les doctrines, et les pratiques du terrorisme, n'était pas devenu plus humain et plus vigilant. La vieille bataille, la même sous d'autres apparences, était à reprendre : elle a repris.

J'ai eu le privilège d'être de toute cette longue bataille, tout près de ceux dont j'ai déjà cité les noms, les Pressensé, les Buisson, les Victor Basch, et aussi — pour m'arrêter aux disparus — de Paul Langevin, trop vite enlevé à notre affectueuse admiration. Ces grands hommes, gloire de la Ligue et de la France, eux-mêmes successeurs fidèles de Ludovic Trarieux, le président-fondateur, je n'ai pas la prétention démesurée de les égaler, mais je me promets, les gardant pour modèles, de maintenir notre Ligue, leur Ligue, dans la voie qu'ils lui ont tracée.

**

Autant qu'il dépendra de moi, la Ligue des Droits de l'Homme gardera cette indépendance à l'égard de tous les pouvoirs, de tous les mouvements et de tous les partis qui a fait pour une grande part l'autorité morale qui lui est reconnue partout.

Autant qu'il dépendra de moi, la Ligue conservera le premier rang à sa mission essentielle d'appui aux victimes de l'injustice et de l'arbitraire, sans distinction d'origine, de nationalité, de condition et d'opinion. Elle ne cessera pas de se dresser pour la défense de tous les opprimés, de tous les persécutés, quels qu'ils soient, contre tous les oppresseurs et les bourreaux, où qu'ils soient.

Autant qu'il dépendra de moi, la Ligue ne cessera pas non plus de soutenir les grandes causes inséparables de la défense du Droit : celle de la liberté et celle de la paix.

De bons esprits, attachés à la cohésion comme au développement numérique de la Ligue, mais peut-être trop peu renseignés sur notre histoire souhaiteraient un renoncement absolu à tout ce qui n'est pas intervention juridique à l'appui de droits individuels. Ils ne voient pas que ces interventions mêmes resteraient sans force efficace si elles ne s'appuyaient sur une conception générale du Droit — qu'elles mènent d'ailleurs pas un cheminement inévitable à la recherche de solutions d'ensemble, c'est-à-dire, en d'autres termes, à la refonte des lois dans un sens plus humain — qu'aussi bien le respect de la justice reste une chimère dans un pays régi par la raison d'Etat — que la liberté individuelle ne peut se défendre sans liberté d'expression ou, plus exactement, sans liberté politique — enfin que toutes les garanties de la liberté et de la justice disparaissent en temps de guerre ou de menace de guerre, donc que la revendication des Droits de l'Homme, qui est la raison d'être de la Ligue, lui impose la lutte permanente contre la dictature et la guerre, contre les menaces de dictature et contre les risques de guerre.

D'autres voudraient que cette lutte, dont ils ne nient pas la nécessité, se limitât géographiquement. Reprenant la vieille formule : « balayer devant sa porte », ils admettent que la Ligue combatte les abus en France, dans l'Union française, et, par exception seulement, en certains pays bien délimités. Alors, de deux choses l'une : ou bien la Ligue s'interdira, par exemple, de prendre parti dans une autre affaire Rosenberg ; ou, parlant par exception en faveur des Rosenberg, elle se taira sur l'interdiction d'entendre les témoins à décharge dans un procès Slansky — abus en deçà de tel rideau, acte licite au-delà ! Que deviendrait l'autorité morale de la Ligue si elle n'exigeait pas le même respect des mêmes principes sous toutes les latitudes et dans tous les régimes ?

Ce n'est possible, assurément, qu'en se refusant à subordonner la défense de la liberté, de la justice et de la paix à des préférences politiques. Mais en même temps que l'indépendance du jugement, cela exige le maintien d'une autre tradition fondamentale de la Ligue, à savoir la volonté de s'informer et d'informer exactement. Le cri de ralliement des ligueurs, aux temps héroïques de l'Affaire, était : « Justice et Vérité ! » signifiant que la connaissance et la divulgation de la vérité sont les conditions de la justice.

Cette interdépendance de la vérité et de la justice n'a pas cessé d'être strictement rigoureuse, et la première obligation de la Ligue, plus impérieuse encore en un temps où le mensonge exprimé et le silence mensonger sont des moyens de gouvernement à peu près universels, est de rechercher la vérité pour la répandre.

**

Pour toutes ces tâches, nécessaires mais lourdes, je réclame, amis ligueurs, votre concours. Votre approbation, votre appui, si précieux qu'ils soient, ne suffisent pas.

Un ligueur est un militant, c'est-à-dire un combattant toujours mobilisé de la bataille pour la justice. Son rôle ne se borne pas à prendre sa carte et à se rendre aux réunions de sa Section : ce n'est là que le devoir élémentaire auquel, je veux le croire, aucun ne manque.

Il ne suffit pas qu'en outre, le ligueur soit abonné aux « Cahiers » — encore qu'un plus grand nombre, qu'un très grand nombre d'abonnés, permette une meilleure présentation, une publication plus régulière, de nos « Cahiers ».

Il faut que, chaque jour et partout, le vrai ligueur soit propagandiste et recruteur.

Ce qu'il a entendu à la Section, ce qu'il a lu dans les « Cahiers », il le redit, il l'explique, il le commente auprès des siens, des voisins, des amis, des compagnons de travail ou de sortie. A-t-il paru dans la presse un communiqué de la Ligue, il le montre et il en montre l'importance. D'un événement, d'un fait divers, du compte-rendu d'une séance parlementaire ou d'une audience de la justice, il dégage le sens et la leçon, comme le ferait la Ligue elle-même. Car à lui seul, devant autrui, il est la Ligue.

En même temps, il sollicite les adhésions. Lui oppose-t-on l'objection courante, que la Ligue attire moins que d'autres parce qu'on n'y puise aucun profit matériel — ni augmentation de salaire, ni avancement professionnel, ni mandat électif — il répondra que la justice et la liberté sont également des biens, qu'en les défendant pour autrui on les garantit pour soi-même, et qu'il est aussi prévoyant de prendre une assurance collective contre l'injustice et l'oppression que de s'assurer contre l'incendie.

Dans cet effort de recrutement, le bon ligueur n'oubliera pas les jeunes. La Ligue n'est pas un rassemblement de vieux. Malgré sa longue histoire, elle n'a pas de rides, elle reste jeune parce qu'elle agit généreusement. D'autres attirent la jeunesse pour l'enrégimenter et pour l'endoctriner : elle lui apprend à se diriger elle-même, elle l'entraîne à l'action, mais aussi à délibérer son action. Elle appelle les jeunes à confronter leurs idées avec des idées différentes. Elle les habitue à la diversité des opinions, condition de la démocratie. Elle en fait des citoyens de la démocratie. De tels exercices, pour être moins violents, ne sont pas moins attrayants que d'autres. L'essentiel est dans la manière : parlez aux jeunes un langage jeune, traitez-les en égaux, donnez-leur des postes d'action. Guidez-les, mais entendez-les. Leur jeunesse d'âge maintiendra votre jeunesse d'esprit et de cœur.

Ainsi faisant, chaque ligueur amènera au moins un autre ligueur. S'il le veut, nos effectifs seront doublés ou triplés, au moins. Avec des ressources accrues les moyens d'action se multiplieront, nous serons mieux entendus et mieux suivis. Ce que représentent des adhésions nouvelles, c'est un plus grand nombre d'injustices réparées, de libertés respectées, un peu de sécurité, un peu plus d'humanité. Croyez-moi, mes amis, ce n'est pas superflu.

**

Nous traversons des temps sombres : chez nous, la régression politique et sociale, le mépris de la pensée indépendante, l'intolérance, l'exigence du conformisme, la surveillance et la contrainte policières, l'audace renaissante du cléricisme, du militarisme et du vichysme ; au dehors, la discorde internationale, l'oppression des faibles et la domestication des pauvres, le progrès dans l'art du massacre collectif et la menace d'y recourir. Ajoutez — ce n'est pas le moindre — la défaillance des pouvoirs nationaux (Gouvernement et Parlement) et internationaux (l'O.N.U. trop docile parfois à l'Etat qui l'abrite, l'Unesco ouverte à Franco), enfin, par-dessus tout, l'indifférence ou l'apathie générale.

Faut-il se résigner ? Je rappellerai ici, comme je l'ai fait au Comité Central, la parole de Guillaume d'Orange, dont Pressensac faisait sa règle : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ».

Cependant, plus heureux que le Taciturne, nous avons des motifs d'espoir : nos succès, partiels sans doute mais croissants, dans les interventions particulières, la lente mais sûre pénétration de nos idées en des milieux parfois très éloignés de nous, enfin et surtout les réveils momentanés de l'opinion (affaire Rosenberg, grèves massives d'août), présages d'un redressement possible, enfin rénovateur.

A l'œuvre donc, et tous ensemble ! Tout ligueur aujourd'hui doit être un éveillé du civisme endormi. Tous sont comptables de l'avenir commun. Notre victoire, je veux dire la victoire de la liberté, de la

justice et de la paix, exigera certes de grands efforts. Mais elle est déjà devant nous : unis et actifs, rendons-la plus proche.

Un de nos collègues disait le 18 octobre : « C'est l'heure de la Ligue », il avait raison. Jamais, dans une telle lassitude des formes usées de la vie publique, ne s'est ressentie une telle aspiration à s'élever, au-dessus des routines, des compétitions d'intérêts et des querelles de personnes, à plus de droiture, de franchise, de concordance entre la parole et les actes, de pureté civique et du courage civique. Oui, c'est l'heure de la Ligue : tous ensemble, saisissons-la.

Emile KAHN.

Beaucoup d'entre nous m'ont écrit en des termes qui m'ont touché profondément. Dans l'impossibilité matérielle de répondre à chacun, qu'ils me permettent de les remercier ici. Si jamais je doutais de la Ligue, de son union, de sa vaillance et de son destin, je n'aurais qu'à relire leurs lettres pour reprendre toute confiance. Merci à tous !

Comité Central

I

Séance du 5 octobre 1953

Présidence de M. Georges GOMBAULT

Etaient présents : Mme S. Collette-Kahn, MM. Georges Gombault, Charles Laurent, Paul Rivet, vice-présidents; M. Emile Kahn, secrétaire général, MM. Georges Boris, Louis Pansard, trésoriers généraux; Mmes Lucie Aubrac, Chapelain, MM. Barthélémy, Barthes, Cassin, Chapelain, Cotereau, Dejonkère, Gueutal, Hadamard, Labrousse, Nouveau, Paul-Boncour, Pierre Paraf, Pinto, Zousmann.

Excusés : M. René Georges-Etienne; Mme Merlat; MM. Boissarie, Dupuy, Tubert, André Bernard, G. Cerf, Marc Faure, P. Fontan, V. Mathieu, Rebillon.

Rentrée rue Jean Dolent

M. Georges Gombault, en ouvrant la séance de rentrée du Comité central, adresse tout d'abord ses remerciements à M. Pansard, Trésorier général adjoint, qui a aidé à réinstaller la salle de séances du Comité, et qui a permis à la Ligue de séder ce soir dans sa Maison, pour la première fois depuis la Libération.

Le Secrétaire général ajoute que cette date correspond au cinquantième anniversaire de l'entrée du Dr Sicard de Plauzoles au Comité central. Il propose, en conséquence, l'adoption du projet de résolution suivant :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

En reprenant séance, non sans émotion, dans la salle de la rue Jean-Dolent où il a siégé pour

la dernière fois, en 1940, sous la présidence de Victor Basch.

Remercie les Trésoriers généraux et le personnel de la Ligue, dont le dévouement permet aujourd'hui la renaissance totale de la Maison pillée et ravagée sous l'Occupation.

Exprime sa reconnaissance au Président Sicard de Plauzoles pour l'hospitalité généreuse qu'il lui a offerte si longtemps.

Lui adresse en même temps, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée au Comité Central, ses affectueuses félicitations et ses vœux de longue santé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Démission du Président Sicard de Plauzoles

M. Georges Gombault donne lecture de la lettre que lui a adressée le Dr Sicard de Plauzoles à la date du 1^{er} septembre :

M. Georges Gombault,
Doyen des Vice-Présidents
de la Ligue des Droits de l'Homme.

Mon cher Collègue et Ami,

Le mauvais état de ma santé ne me permet pas de rester Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Depuis 55 ans, j'ai servi de mon mieux notre Ligue

et j'ai fait pour la défense et la réalisation des droits de l'homme tout ce que j'ai pu.

Il ne m'est plus possible de continuer ; j'ai droit au repos — bientôt le grand repos.

Je vous adresse donc ma démission de Président de la Ligue et de membre du Comité Central.

Je forme pour l'avenir de notre idéal les vœux les plus fervents.

Veillez assurer tous nos Collègues de mes sentiments de cordiale amitié.

SICARD DE PLAUZOLES,

M. Gombault donne également lecture de sa réponse, et d'une seconde lettre du D^r Sicard de Plauzoles :

Paris, le 9 septembre 1953.

Mon cher Président et Ami,

J'ai trouvé votre lettre en rentrant de vacances : ce qui explique mon retard à en accuser réception.

J'en ai donné connaissance à notre Secrétaire général et je vais la communiquer au Bureau qui va se réunir la semaine prochaine et le Comité Central, dès sa première séance, en sera saisi.

Je défère à votre désir. Me sera-t-il permis d'exprimer l'espoir que votre décision n'est pas irrévocable ? Je sais avec quelle conscience et quel dévouement vous avez servi la Ligue, et je sais aussi quelle fatigue vous imposent vos fonctions. Mais si le concours des membres du Bureau allégeait votre charge ? Je conserve quelque espoir que vous reconsidériez votre décision.

Soyez assuré, mon cher Président et Ami, de mes sentiments d'affectueuse déférence et de mon dévouement.

Georges GOMBAULT.

Paris, le 10 septembre 1953.

Mon cher Ami,

Je vous remercie des sentiments d'amitié et de dévouement que vous voulez bien me témoigner ; mais, pour ne point faire perdre du temps, je vous prie de considérer ma décision comme absolument définitive et irrévocable et vous serai reconnaissant de la faire communiquer à la presse.

Bien cordialement.

SICARD DE PLAUZOLES.

Le Bureau s'est réuni à trois reprises. Il a chargé M. Gombault de faire une démarche auprès du Président, qui a invoqué son âge, sa fatigue, ses occupations, et qui a maintenu sa décision.

Le Bureau a alors décidé de saisir le Comité Central, de solliciter les candidatures et de convoquer le Comité en séance plénière, le 18 octobre, pour procéder à l'élection du nouveau Président.

M. Gombault rend hommage au D^r Sicard de Plauzoles qui, après s'être battu pendant l'affaire Dreyfus, est entré au Comité Central il y a aujourd'hui même 50 ans. Passionné de liberté, il a eu toute sa vie un très beau et très noble idéal, courageux et désintéressé. Depuis l'affaire Dreyfus et jusqu'à la Résistance, il a toujours été du bon côté. Il était digne d'être président de la Ligue et son départ laisse un grand vide.

Le Bureau a envisagé plusieurs candidatures. Les collègues pressentis ont décliné l'honneur et la charge de la présidence de la Ligue. Le Bureau a décidé de présenter la candidature d'Emile Kahn, qui a toujours été ligueur, qui a toujours été un des membres les plus actifs du Comité Central et qui est, depuis 20 ans, au Secrétariat général, le véritable animateur de la Ligue. Il sera le digne successeur des grands présidents qui l'ont précédé.

M. Emile Kahn n'aurait pas accepté cette proposition si un certain nombre de collègues ne s'étaient récusés : Maurice Hersant, Paul Rivet, Paul-Boncour. Il donne lecture de la lettre de Paul-Boncour.

M. Paul Rivet, qui a refusé d'être candidat, qui a donné ses raisons au Bureau, appuie la candidature d'Emile Kahn.

M. Pierre Paraf s'associe à la proposition du Bureau.

Nous sommes tous, déclare M. René Cassin, les administrateurs et les amis d'Emile Kahn. Mais, si le Président de la Ligue est difficile à remplacer, son Secrétaire général l'est davantage encore. C'est pour cela peut-être qu'Henri Guernut est mort sans avoir été Président de la Ligue. M. Cassin craint que la Ligue ne s'affaiblisse plus en changeant de Secrétaire général qu'en changeant de Président.

M. Emile Kahn remercie M. René Cassin de l'estime où il tient les fonctions de Secrétaire général, mais il pense que personne n'est irremplaçable.

M. Barthélémy avait eu le même sentiment que M. Cassin mais, si Emile Kahn est élu Président, il n'y aura pas de solution de continuité en ce qui concerne le secrétariat général, car il saura choisir son successeur.

Après un assez long examen, auquel prennent part MM. Emile Kahn, Charles Laurent, Ernest Labrousse et Roger Pinto, le Comité décide que les candidatures devront parvenir au Secrétariat général au plus tard le 10 octobre, et que les candidats proposés devront faire parvenir leur acceptation avant le 12 octobre, dernier délai. Cette décision sera portée à la connaissance des membres du Comité qui n'assistent pas à la séance de ce soir.

M. Pinto estime souhaitable qu'il y ait plusieurs candidats. Personnellement, il propose successivement M. Barthes, M. Labrousse, M. René Georges-Etienne.

M. Barthes et M. Labrousse déclinent immédiatement la proposition de M. Pinto et déclarent qu'ils ne sont pas candidats.

Le Secrétaire général indique que M. René Georges-Etienne, déjà pressenti, n'a pas accepté. Néanmoins, la proposition de M. Pinto lui sera transmise.

M. Gombault indique que le D^r Sicard de Plauzoles avait demandé que sa démission soit annoncée par un communiqué à la presse. Il paraît normal de ne faire passer ce communiqué que lorsqu'un nouveau président sera élu, et que le D^r Sicard de Plauzoles sera nommé Président d'honneur.

Le Comité partage cette manière de voir.

M. René Cassin pense que si le Comité Central élargi se réunit le 18 octobre pour élire un président, il devra choisir également un secrétaire général. La Ligue n'a pas repris la place qu'elle avait autrefois et n'a pas entièrement retrouvé son prestige. Il ne faut pas se dissimuler notamment qu'elle n'a pas l'audience de la jeunesse. Il faut un secrétaire général dynamique, qui appartienne à la génération suivante, qui fasse de la propagande, qui puisse tenir le poste 25 ou 30 ans. M. Cassin aimerait que le secrétaire général fût un juriste. Il pense à René Georges-Etienne, à André Boissarie, à Etienne Nouveau, à d'autres jeunes avocats ligueurs.

M. Gombault déclare que les préoccupations de M. Cassin rejoignent celles du Bureau. Il est nécessaire de rajeunir les cadres, et il se trouve au Comité Central des hommes qui pourront faire d'excellents secrétaires généraux.

Mme Chapelain partage entièrement les vues de M. René Cassin. Elle applaudit à la candidature d'Emile Kahn comme président, et elle pense qu'il faut dès maintenant prévoir son remplacement.

M. Gombault et le Secrétaire général estiment que la question ne pourra se poser qu'après l'élection.

Il en est ainsi décidé.

II

Séance plénière du 18 octobre 1953 (Séance du matin)

PRESIDENCE DE M. GEORGES GOMBAULT

Etaient présents : Mme Suzanne Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Georges Gombault, Paul Rivet, Ségelle vice-présidents; Emile Kahn, secrétaire général; Georges Boris, Pansard, trésoriers généraux; Mmes Lucie Aubrac, Chapelain, Merlat; MM. Barthélémy, Barthes, Boissarie, Cassin, Chapelain, Cotereau, Couteau, Dejonkère, Gueutal, Hadamard, Labrousse, Paraf, Pinto, Tubert, Zousmann, membres résidents; MM. Allonneau, Bernard André, Georges Cerf, Paul Fontan, Freissinet, André Gueffier, Vallée, membres non résidents.

Excusés : MM. M. Hersant, Charles Laurent, J. Paul-Boncour, Marc Faure, Emile Borel, V. Mathieu, Rucart.

Election du Président

Trente-trois membres du Comité sont présents à la séance, à l'ouverture du scrutin. MM. Maurice Hersant, Charles Laurent, Paul-Boncour, Marc Faure ont voté par correspondance.

M. Emile Kahn déclare qu'il ne prendra pas part au vote.

MM. Zousmann et Gueffier sont nommés scrutateurs. Ils procèdent au dépouillement du vote, sous la présidence de M. René Georges-Etienne, Vice-Président.

M. Georges Gombault proclame les résultats du scrutin :

| | |
|--------------------|------|
| Nombre de votants | : 36 |
| Bulletins blancs | : 5 |
| Suffrages exprimés | : 31 |
| Majorité absolue | : 16 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------|--------------|
| MM. Emile KAHN | 25 VOIX élu. |
| A. BOISSARIE | 2 voix. |
| René GEORGES-ETENNE | 2 voix. |
| R. PINTO | 1 voix. |
| P. RIVET | 1 voix. |

En conséquence, M. Georges Gombault proclame M. Emile Kahn, Président de la Ligue des Droits de l'Homme. Il est sûr d'être l'interprète de tous en félicitant le nouveau Président, ligueur de toujours, qui, comme Secrétaire général, a rendu à la Ligue pendant plus de vingt ans tant d'éminents services.

M. Emile Kahn s'excuse si, sous le coup d'une émo-

tion trop profonde, il ne remercie pas immédiatement ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire. Tout ce qu'il peut dire en ce moment, c'est qu'il se sent comme l'ancien conscript à qui vient d'être remis le bâton de maréchal.

Sur la proposition de M. G. Gombault, le D^r Sicard de Plauzoles est proclamé, à l'unanimité, Président d'honneur de la Ligue.

(Mme Chapelain s'abstient.)

Le communiqué suivant, à la presse et à la radio, est adopté unanimement.

« Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le dimanche 18 octobre, a reçu avec regret la démission pour raisons de santé du D^r Sicard de Plauzoles, Président de la Ligue depuis 1947.

« Pour marquer son attachement au président démissionnaire et la reconnaissance de la Ligue entière pour ses cinquante ans de présence au Comité Central, le Comité a nommé le D^r Sicard de Plauzoles, Président d'honneur de la Ligue.

« Procédant ensuite à la désignation de son successeur, le Comité Central a porté à la présidence de la Ligue des Droits de l'Homme M. Emile Kahn, secrétaire général depuis 1932. »

(Séance de l'après-midi)

PRESIDENCE DE M. EMILE KAHN

Le Président exprime au Comité Central sa reconnaissance et sa fierté du vote qui l'a porté à la présidence. Il en remercie tous les membres du Comité sans exception, et tout d'abord les plus anciens, M. Hadamard, qui est entré au Comité central en même temps que lui, il y a maintenant 44 ans, M. Georges Gombault, M. Boris auprès de qui il a mené à *La Lumière*, le combat républicain, MM. Barthélémy et Gueutal. Il demande la permission d'y ajouter Mme Suzanne Collette-Kahn qui est entrée au Comité central par la volonté de Victor Basch, qui est devenue vice-présidente sur la proposition du D^r Sicard de Plauzoles et de Georges Gombault et qui vient encore, à Berlin, de faire honneur à la Ligue et à la France; elle est la collaboratrice, la confidente, l'amie, la conseillère de tous les instants. Il remercie ceux qui, ne pouvant assister à la séance, ont envoyé leur vote ou lui ont écrit : Paul-Boncour, Emile Borel. Il remercie ceux qui auraient dû être à cette place et qui se sont effacés.

« Votre amitié, déclare M. Emile Kahn, m'a porté au plus grand honneur et à la plus lourde charge. Je n'ai à faire valoir d'autre mérite qu'un attachement long et

passionné à la Ligue. J'y suis entré avant même qu'elle ne soit fondée. J'ai assisté à la séance inaugurale entre mon père et Seignobos. Auprès d'eux, j'ai écouté Ludovic Trarieux et j'ai envié ceux qui entraient dans ce premier Comité central. Dix ans plus tard, Mathias Morhardt proposait à mon père d'être candidat au Comité, et mon père me désignait à sa place. Vingt ans après, Victor Basch m'appelait à la vice-présidence laissée vacante par la mort de notre grande amie Mme Ménard-Dorian. Puis, Guernut, réélu député, à la veille d'être ministre, n'a pas cru pouvoir rester Secrétaire général et, en 1932, je lui ai succédé. J'ai cru alors que mes vœux étaient comblés et au delà. Vous les avez dépassés, et j'en suis un peu effrayé.

J'ai servi la Ligue aux côtés de Pressensé, Ferdinand Buisson, Victor Basch, Langevin — pour ne parler que des morts — Je n'ai pas la prétention de les égaier, mais je les prendrai pour modèles. A l'intérieur de la Ligue, mon programme, c'est l'union des ligueurs. Au dehors, avant tout, l'aide aux victimes de l'injustice et de l'arbitraire, quels qu'en soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes, et où que les abus se soient

produits. Mais je ne suis pas partisan de limiter notre action à ces interventions particulières, pas plus qu'à la France seule. C'est dans les années de début que Trarieux se rendait auprès du tsar pour plaider la cause de la Finlande opprimée : cette tradition de la Ligue, plaidant partout les causes justes, j'entends la continuer — et, bien entendu, maintenir la Ligue dans une entière indépendance.

Pour toutes ces tâches, j'ai besoin de votre concours, de votre amitié et de votre appui. Ensemble nous mènerons le bon combat en nous appuyant sur la vérité, que nous nous efforcerons de connaître et de répandre : ainsi l'a toujours fait la Ligue, mais jamais avec autant de nécessité qu'aujourd'hui.

Les circonstances sont difficiles : régression politique, économique, sociale, intellectuelle et morale; renaissance cléricale, militariste, raciste et fasciste;

défaillance des pouvoirs publics, nationaux et internationaux; enfin, apathie générale.

La devise de la Ligue, c'est celle de Guillaume d'Orange : « Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». Nous avons pourtant des raisons d'espérer. Il y a eu des réveils de l'opinion — l'affaire Finaly, l'affaire Rosenberg : ils permettent d'attendre encore du peuple des mouvements désintéressés et généreux. Nos idées progressent : au Congrès des juristes qui vient de se tenir à Rome, ce sont nos thèses sur la liberté individuelle, sur le droit de la défense, qui ont triomphé. « Lentement, mais sûrement, disait Anatole France, l'humanité réalise les rêves des sages ». Peu d'entre nous verront la victoire du droit, de la justice et de la paix, mais si nous en avons rapproché l'heure, nous n'aurons pas vécu en vain ». (*Applaudissements unanimes.*)

La Ligue appuie les revendications du personnel enseignant

La Ligue des Droits de l'Homme s'associe expressément aux revendications du personnel enseignant.

N'ayant pas à participer, en tant que telle, au double mouvement de démission des conseils universitaires et de grève scolaire, elle ne reconnaît qu'aux organismes professionnels le droit de décider de la forme de leur action. Elle ne peut, à ce sujet, que constater que les Pouvoirs publics, en se dérochant obstinément à l'exécution de leurs promesses et en violant de parti-pris la loi fondamentale de l'Etat qu'est le statut des fonctionnaires ont eux-mêmes réduit le personnel le plus patient, le plus dévoué à sa mission et de la conscience professionnelle la plus haute, à recourir aux manifestations retentissantes pour se faire entendre enfin. Elle observe que l'étendue du mouvement dans l'Université tout entière traduit un mécontentement unanime et une inquiétude que partagent tous les Français qu'anime l'esprit républicain.

Avec eux, comme eux, la Ligue des Droits de l'Homme s'alarme de la condition subalterne faite aux membres de l'enseignement public et au personnel de la recherche scientifique.

Avec eux, comme eux, elle s'indigne de l'insuffisance des dispositions prises pour fournir à la jeunesse en quête d'instruction les locaux nécessaires, le matériel utile et les maîtres indispensables.

Avec eux, comme eux, elle s'élève contre la prétention d'introduire à l'Ecole des ingérences politiques, et notamment contre le décret-loi du 26 septembre, soumettant tout le personnel universitaire, comme au temps du Second Empire, à l'autorité des préfets.

Elle dénonce en ces mesures politiciennes, jointes à celles qui favorisent l'enseignement confessionnel, le reniement de l'œuvre des Jean Macé, des Jules Ferry, des Paul Bert et des Ferdinand Buisson, initiateurs et créateurs de l'éducation publique en vue de former des citoyens libres.

Elle appelle tous ceux pour qui la démocratie devrait être en France plus qu'une étiquette dérisoire, à soutenir l'Université dans sa protestation inspirée par l'intérêt de la Nation.

(30 octobre 1953.)

LES CHRONIQUES DE LA LIGUE

**passent à la Radio
le Samedi à 18 h. 55
sur la Chaîne parisienne**

LE CONGRÈS NATIONAL DE 1953

*aura lieu à Paris, Salle Saunier, rue Saunier
les Dimanche 27, Lundi 28 et Mardi 29 Décembre*

Les Fédérations, les Sections et les Ligueurs ont appris, par la Radio et par la Presse, à la fin du mois d'août, que le Congrès National de la Ligue, prévu pour le 5 septembre à Nice, ne pouvait, en raison des circonstances, se tenir à cette date.

La même communication annonçait que la date nouvelle du Congrès serait fixée ultérieurement.

Le Comité Central, réuni en séance plénière le 18 octobre, a décidé que le Congrès aura lieu à Paris, les DIMANCHE 27, LUNDI 28 ET MARDI 29 DECEMBRE, salle Saunier, rue Saunier.

DELEGATIONS AU CONGRES

Le Secrétariat général avait enregistré les délégations désignées pour le Congrès de septembre.

Tout changement survenu dans la désignation des délégués au Congrès de décembre, devra être notifié au Secrétariat AVANT LE 15 DECEMBRE. Les bulletins de délégation sont à demander d'urgence aux bureaux de la Ligue.

INTERVENTIONS AU CONGRES

Toutes les demandes d'interventions aux débats doivent parvenir aux bureaux de la Ligue, avec toutes précisions d'usage, AVANT LE 30 NOVEMBRE.

**

Les délégués recevront, sur leur demande, le fichet de réduction sur les tarifs de chemin de fer. Le Secrétariat les prie de lui adresser à cet effet, une enveloppe timbrée.

Les précisions sur l'organisation matérielle du Congrès et le programme des manifestations hors-congrès, seront communiquées aux intéressés par circulaire fin novembre-début décembre.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

*Le Congrès de la Fédération internationale se tiendra
le 30 Décembre prochain*

au Siège de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, 3, rue Récamier, Paris (VII^e)
(Salle 401, dite des Commissions)

sous la PRESIDENCE DE M. PAUL-BONCOUR

Deux séances sont prévues : le matin de 9 h. 45 à 12 h.; l'après-midi, de 14 h. 30 à 18 heures

L'ordre du jour est le même que celui qui avait été prévu pour le Congrès de Nice. Il s'y ajoutera toutefois un échange de vues sur les travaux de la Commission des Droits de l'Homme aux Nations Unies.

AVIS IMPORTANT**LE SECRETARIAT GENERAL DE LA LIGUE**

En attendant la désignation d'un nouveau Secrétaire Général, le Comité Central, dans sa séance du 9 novembre, a nommé **Mme Andrée Mossé** aux fonctions de secrétaire général intérimaire.

Toutes les communications relatives aux questions purement administratives continueront d'être adressées à **Mlle B. Cougnenc**, Chef du Secrétariat.

Contre le réarmement de l'Allemagne

A André Blumel, Président du meeting organisé à la Mutualité par les Résistants juifs contre la C.E.D. (16 novembre 1953).

Mon cher Ami,

Une fâcheuse grippe m'empêche, à mon très grand regret, d'assister ce soir au meeting des Résistants juifs comme j'assistais jeudi dernier, dans la même salle, contre le même projet de Communauté européenne de défense, au meeting de l'Union des Associations de Combattants.

La Ligue des Droits de l'Homme tient à être de toutes ces protestations, avec tous les protestataires, quelle que puisse être par ailleurs la diversité de leurs opinions. La Ligue, qui n'est pas un parti, qui ne dépend d'aucun parti, qui ne reçoit d'aucun parti ni consigne ni mot d'ordre, est toujours prête à se joindre à des hommes venus de tous partis, quels qu'ils soient, pour défendre la vérité, la démocratie et la paix.

Le projet que nous démasquons est, en ses 132 articles (sans compter les protocoles additionnels) un outrage à la vérité. Il a été conçu et machiné pour faire croire à la France qu'elle se sauve quand elle se perd. Rédigé dans l'ombre, demeuré longtemps le secret de rares initiés, il a suffi d'en découvrir enfin le texte pour faire éclater le scandale. On se demande quels esprits aberrants ont pu rédiger tels articles qui heurtent le bon sens et la sensibilité nationale, quel vent d'aveugle docilité a pu souffler sur les hommes qui y ont mis leurs signatures. Avertissons ceux des deux Assemblées qui ratifieront par leur vote des dispositions telles que l'établissement de commandements allemands en France ou la comparaison obligatoire de soldats français devant des conseils de guerre allemands, que leur nom et leur geste ne seront pas oubliés aux élections prochaines.

Nous ne sommes pas les ennemis du peuple allemand. Nous ne croyons pas, nous n'avons jamais cru, à la doctrine raciste de « l'éternelle Allemagne ». Nous savons qu'au lendemain de la défaite, devant l'étendue de la défaite et ses suites, la ruine, l'occupation, le morcellement, beaucoup d'Allemands ont pris la haine de la guerre et du régime qui les avait jetés dans la guerre. Alors la jeunesse allemande se tournait confiante vers la démocratie. Cette Allemagne d'aujourd'hui, la Communauté européenne de défense la sacrifie à l'Allemagne d'hier, la livre, sous le masque doucereux d'un chancelier complice, aux généraux de Hitler et aux magnats de la Ruhr, commanditaires de Hitler. Avec la résurrection triomphante de l'antidémocratie en Allemagne, c'est toute la démocratie européenne, et la nôtre d'abord, sur qui passera la contagion réactionnaire.

C'est la paix enfin que la C.E.D. met au plus grand péril qu'elle ait connu depuis 1945. La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cessé de s'opposer tout entière au réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit. Mais elle doit dire que, de tous les aspects de ce réarmement, celui qu'organise la C.E.D. n'est pas seulement le plus hypocrite, mais le plus dangereux. Ses prétendues garanties, ses soi-disant limitations, sont fallacieuses, prêtes à sauter au premier choc. Par contre, elle enchaîne la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg à un bloc italo-allemand où la nostalgie de la conquête totali-

taire et l'avidité de revanche renaissent, et les entraîne aux aventures que les revanchards seront maîtres de provoquer. A moins que, suivant des précédents inoubliables, l'Allemagne réarmée ne conclue marché avec l'U.R.S.S. et ne tourne contre l'Occident les armes reçues de la candeur de l'Occident.

Il y a des heures dans la vie des peuples où tous les problèmes politiques, tous les classements politiques, s'effacent devant une question qui saisit les consciences et les bouleverse. Ça été le cas de l'affaire Dreyfus, de Munich et, plus près de nous, de l'affaire des Rosenberg. C'est le cas aujourd'hui de la C.E.D. Alors, chacun a le devoir de se prononcer hautement. La Ligue des Droits de l'Homme, née de l'affaire Dreyfus, fidèle à l'esprit de l'Affaire, se range, contre la C.E.D., dans le parti de la vérité, de la démocratie et de la paix.

Emile KAHN.

Les incidents du 14 juillet

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme a été profondément ému par les graves incidents qui, le 14 juillet, à la Place de la Nation, ont fait une centaine de blessés et sept morts.

Il n'a pas voulu cependant se prononcer sur ces incidents déplorables, leur origine et les responsabilités qu'ils engagent, sans avoir procédé à l'examen attentif des explications et constatations apportées.

Il doit reconnaître aujourd'hui que la version officielle portée à la tribune de l'Assemblée nationale le 16 juillet est d'une flagrante insuffisance, et qu'elle évite notamment de s'expliquer sur les consignes données aux troupes de police chargées du maintien de l'ordre, sur les instructions permanentes reçues de la Préfecture de police par les agents munis d'armes à feu, sur le fait que les coups de feu mortels ont été tirés sans sommation préalable, enfin sur cette circonstance troublante qu'au témoignage de spectateurs impartiaux, une heure après la collision, sur la place à peu près vide, la police donnait encore la chasse aux passants et les frappait.

En conséquence, le Bureau de la Ligue estime que l'instruction judiciaire ouverte sur la plainte des parents des victimes doit faire toute la lumière et qu'après ses conclusions motivées le dossier de cette instruction doit être rendu public.

Il appartiendra alors au pouvoirs responsables de prendre, sous le contrôle de l'opinion, les sanctions et dispositions nécessaires pour éviter le retour d'incidents aussi douloureux.

Dès à présent, le Bureau de la Ligue estime que, si le maintien de l'ordre public, indispensable en démocratie, exige de tous le sang-froid et le respect de la vie humaine, il ne suffira pas de mesures d'ordre pour faire cesser l'antagonisme trop visible entre la police parisienne et la population nord-africaine de Paris.

Il faudra, d'une part, que les conditions misérables d'existence qui leur sont faites, tant à Paris que chez eux, et, d'autre part, que les poursuites et prescriptions qui les accablent dans leur pays natal, cessent de donner aux citoyens français d'origine africaine le sentiment qu'ils sont frustrés des droits que leur reconnaît la Constitution.

(15 juillet 1953).

Bienfaiteurs et Donateurs

Une liste de dons adressés généreusement à la Ligue en réponse à l'appel lancé par le Bureau en avril 1953, a été publiée dans les « Cahiers » n° 8-9-10, de juin-juillet août 1953 (page 104).

La Trésorerie générale a reçu, depuis, les sommes suivantes :

| | |
|---|-----------------|
| M. Marc NEZ, Paris | 5.000 » |
| Section de CLERMONT-FERRAND | 1.000 » |
| (don anonyme) | |
| M. Pierre KAHN | 5.000 » |
| M. LOZAY, Petit-Quevilly | 1.000 » |
| M. Robert SEE, Paris | 3.000 » |
| M. BERNFELD, Paris | 1.000 » |
| M. GAUZIT, St-Genis-Laval (Rhône) | 1.000 » |
| M. FAJELLE, Lille | 1.000 » |
| Total | 18.000 » |

ATTEINTES A LA LIBERTÉ

« Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

(Constitution française du 27 octobre 1946,
préambule, paragraphe 5).

L'affaire Barel

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 septembre 1953, joint sa protestation à toutes celles qu'a provoquées l'interdit jeté sur des candidats au concours d'entrée à l'Ecole d'administration.

Les autorités gouvernementales, responsables de cette mesure, reconnaissent que les candidats évincés présentaient tous les titres exigibles, et que leur exclusion n'a été prononcée qu'en raison des opinions qu'elles leur supposent.

La Ligue des Droits de l'Homme s'élève contre une telle violation des principes de liberté et d'égalité inscrits dans la Constitution de la République, et confirmés par la Déclaration universelle des Droits à laquelle la France a souscrit.

Elle demande au Parlement, comme à tous les républicains, de réagir vigoureusement contre l'instauration en France d'un conformisme analogue aux pratiques totalitaires ou mac-carthystes.



Je rappelle qu'il s'agit de jeunes gens et de jeunes filles âgés de 16, 17 et 18 ans qui avaient demandé à participer au concours d'entrée dans l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones et dont la demande a été refusée au dernier moment. Voici un exemple qui concerne le concours du 11 janvier 1953 qui eut lieu en Corrèze. Au demeurant, cet exemple est valable pour l'ensemble du territoire.

Le 10 janvier au matin, un certain nombre de jeunes filles reçurent de votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, un télégramme les informant que le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones n'avait pas agréé leur candidature. Le lendemain, certaines candidates furent repoussées à la porte des salles d'examen, recevant ainsi un camouflet public.

De telles décisions ont provoqué une vive émotion dans nos régions. Certains parents et les maîtres des jeunes filles en cause cherchèrent à connaître les raisons, mystérieuses et graves, qui frappaient d'interdit ces adolescents à leur entrée dans la vie.

C'est ainsi qu'un groupe d'enseignants est allé trouver un représentant du Gouvernement. L'un d'eux ayant émis timidement l'avis que les enfants ne sont pas responsables des opinions de leurs parents, le représentant du Gouvernement lui répondit : « Vous oubliez la loi de la contamination familiale : les fils d'alcooliques sont aussi alcooliques ». (*Exclamations à gauche.*)

Il est navrant de constater que certains ministres — je ne parle pas du ministre actuel — et certaines administrations agissent selon cette pensée qui n'est pas marquée du sceau de l'esprit républicain le plus pur...

... Les motifs du refus des demandes de ces candidats nous les connaissons maintenant de façon officielle. Notre ami Gabriel Macé a pu indiquer dans *Franco-Tireur* du 8 octobre 1953 celles qui concernent mon département, mais, le le répète, ces raisons sont valables pour l'ensemble du territoire.

Je sou mets à la méditation des esprits républicains de l'Assemblée l'article de Gabriel Macé :

« Pour le concours d'agent d'exploitation des Postes, Télégraphes et Téléphones, en janvier 1953, les candidatures de neuf jeunes filles du cours complémentaire d'Uzerches et du collège de Tulle ont été refusées par le ministre pour les raisons suivantes: l'une, parce que son père était membre d'une amicale laïque; une autre, parce que sa mère fait partie de l'Union des femmes françaises; une autre, parce que son père était libre-penseur — et, précise l'enquête, a eu une altercation avec le curé; une autre, parce que son père était membre du comité local de libération et socialiste; une autre parce que son père était communiste; une autre, parce que son père et son frère étaient communistes; et enfin, la dernière, parce que son père, fermier, anticommuniste notoire, a eu des démêlés avec le préfet. »

Telles sont les raisons officielles, en ce qui concerne mon département, pour lesquelles des jeunes filles n'ont pas été admises au concours d'entrée à l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Jean MONTALAT,

(Assemblée Nationale, séance du 23 octobre 1953.)

ATTEINTES A LA LIBERTE (suite)

Paris, le 21 octobre 1953.

Monsieur le Président du Conseil,

Notre Association a été vivement émue des conditions dans lesquelles M. Henri Lefebvre, détaché au Centre National de la Recherche Scientifique, a été remis à la disposition de la Direction de l'Enseignement du Second Degré.

Cette mesure a été prise par le Directeur du Centre national, le 23 juillet dernier, sans que la Commission compétente ait été consultée. Les avis de la Commission sont facultatifs, mais sa consultation est obligatoire. Une irrégularité grave a été commise. L'avis de la Commission devait d'autant plus être sollicité que celle-ci, dans une séance du 16 juin précédent, avait décidé que, dès qu'il aurait soutenu ses thèses de doctorat ès lettres, M. Lefebvre serait proposé pour le titre de Maître de Recherches, et qu'à aucun moment elle n'avait envisagé de mettre fin à son détachement.

La décision notifiée à M. Lefebvre n'était pas motivée, mais il lui a été déclaré verbalement que la Direction du Centre, lui reprochait d'être à plusieurs reprises, verbalement ou par écrit, sorti de l'objectivité scientifique en prenant position de partisan. C'est donc en raison de ses opinions que M. Lefebvre a été frappé.

Pendant cinq ans, M. Lefebvre s'est consacré au Centre national, à des travaux de sociologie, et ses opinions marxistes étaient connues. Les thèses marxistes ont reçu dans le monde moderne, une telle diffusion et ont eu de tels développements, que la recherche scientifique ne peut pas les ignorer et que les sociologues marxistes ne peuvent

Quand on s'engage dans cette voie, il n'y a plus de sûreté pour personne, car nul ne sait où s'arrêtera la liste des opinions considérées comme susceptibles d'inciter éventuellement à des actions pernicieuses.

Les mesures prises par le Gouvernement, interdisant à certains candidats de se présenter au concours de l'école nationale d'administration, parce qu'elles sont arbitraires, ne visent pas que les communistes ; elles menacent tout le monde. Confier à un gouvernement le droit d'exclure certains citoyens des garanties constitutionnelles en raison de leurs opinions, c'est lui remettre un pouvoir indéfini et illimité, c'est sortir de l'ordre républicain.

L'arbitraire est partout quand il est quelque part.

(Louis Vallon, député (U. R. A. S.)
Assemblée nationale, 29 octobre 1953.)

être écartés de ses travaux. Les sciences sociales ne peuvent progresser en dehors de la libre discussion et, en évinçant les tenants de certaines thèses, l'administration nie les conditions fondamentales de la recherche elle-même.

Si la liberté de critique et d'expression est contestée aux intellectuels, s'ils doivent se plier à une certaine orthodoxie politique, la pensée française risque de perdre le prestige incontesté dont elle jouit dans le monde entier.

Cette affaire met en cause beaucoup plus que la personne de M. Lefebvre et les droits les plus respectables d'un savant, elle marque une étape de la régression des principes de liberté dans notre pays. A ce titre elle inquiète et émeut les républicains; elle doit émouvoir aussi un Chef du Gouvernement qui a su en des heures graves se battre pour la liberté et aider à la faire triompher.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.

Comment revenir à l'esprit de démocratie ?

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 18 octobre, constate avec une vive inquiétude que les atteintes à la liberté qui se sont manifestées dès le début de la législature par des mesures antilairiques, vont s'aggravant, et que s'accroît l'inégalité sociale.

Atteinte à la liberté d'opinion d'abord : il est contraire à l'esprit de la Constitution et à la doctrine républicaine que le concours d'admission à l'École d'Administration soit interdit à certains candidats, en raison de leurs opinions vraies ou supposées, ou que l'exercice de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique soit subordonné à une orthodoxie politique,

Atteinte au droit des fonctionnaires : la soumission des fonctionnaires de tous ordres, spécialement des membres de l'Université, à l'autorité du préfet, est une mesure qui relève beaucoup plus de l'esprit bonapartiste que de l'esprit républicain,

Atteinte aux libertés communales et départementales, que la Constitution voulait étendre et que réduit le pouvoir accru des préfets,

Atteinte à la liberté individuelle : les abus de la police, si souvent dénoncés par la L.D.H., dont sont victimes des citoyens français, maltraités ou arbitrairement détenus, ou des étrangers, expulsés sans motifs légitimes, se perpétuent.

Répression sociale : la politique, suivie depuis deux ans, à l'intérieur et en Afrique du Nord, alourdit les charges de la Nation et fait porter leur poids principalement par les classes laborieuses.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme déplore la dégradation de l'esprit civique, qui se reconnaît aussi bien au refus de l'impôt par les privilégiés, qu'à la seule considération de l'intérêt particulier.

Il rappelle que le respect absolu de la liberté d'opinion et de la liberté individuelle est le signe distinctif de la démocratie et que, suivant la formule de Ferdinand Buisson, la démocratie politique doit s'achever en démocratie sociale.

Il souhaite que tous les républicains, attachés aux droits de l'individu, se regroupent en vue d'obtenir le respect des principes de 1789, réaffirmés dans la Constitution de 1946.

(18 octobre 1953)

Dernier écho de l'affaire Finaly

La Ligue des Droits de l'Homme apprend avec une satisfaction sans mélange qu'il vient de se constituer à Bayonne un nouveau Comité pour la défense des libertés individuelles.

Ces libertés, que la Ligue défend depuis plus de cinquante ans contre tous leurs adversaires ne trouveront jamais assez de protecteurs.

La Ligue s'applaudit de compter, à la tête du comité bayonnais, des ministres d'hier et d'aujourd'hui, dont le zèle en faveur des libertés de l'individu, ne s'était encore déployé qu'au bénéfice de ravisseurs d'enfants. Elle se félicite et les félicite de leur nouvelle vocation, et elle compte sur leur puissant concours pour soutenir jusqu'au sein du Gouvernement la cause de toutes les victimes, quelles qu'elles soient, d'arrestations arbitraires, de détentions abusives et de traitements inhumains, fût-ce en Afrique du Nord et à Madagascar.

La Ligue n'oublie pas que le Comité bayonnais se propose de lutter contre « le fanatisme anti-religieux ». Elle ne doute pas qu'il ne s'élève avec elle contre les persécutions antiprotestantes qui, sous l'œil bienveillant des hauts dignitaires de l'Eglise, ramènent l'Espagne de Franco à l'intolérance de Philippe II, contre l'antisémitisme avoué ou sournois, et d'abord contre les conversions forcées et les baptêmes d'enfants au mépris de la volonté des parents.

Mais il n'y a pas deux fanatismes. Antireligieux ou religieux, le fanatisme viole également la liberté. Qui s'enrôle contre lui doit, comme la Ligue, le combattre sous toutes ses formes, à moins de n'être qu'un fanatique à rebours, ce qui ne peut être évidemment le cas des honorables membres du Comité bayonnais.

(Juillet 1953).

AFRIQUE DU NORD

I

L'affaire Messali Hadj

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 octobre 1953.

Apprenant que Messali Hadj, chef du mouvement algérien M.T.L.D., en résidence forcée à Niort (Deux-Sèvres) avait demandé au ministère de l'Intérieur l'autorisation de se rendre en Algérie auprès de sa femme gravement malade ;

Que cette autorisation a été subordonnée à l'obligation de subir la surveillance permanente d'un fonctionnaire de police ;

Que cette condition, jugée inacceptable, a déterminé Messali à renoncer au déplacement projeté, et que sa femme est morte sans qu'il puisse la revoir.

Déplore que des mesures de police, maladroites si elles ont été irréfléchies, odieuses si elles ont été calculées, risquent de donner à la France, en Afrique du Nord, une réputation d'inhumanité que son peuple ne mérite pas.

II

La prostitution au Maroc

Saisie de la bienveillance dont bénéficient au Maroc la prostitution, la traite des femmes et les proxénètes qui en vivent, la Ligue des Droits de l'Homme demande au Ministre des Affaires Etrangères de mettre fin à ce scandale.

Elle s'indigne de l'inauguration prochaine et publique d'une nouvelle maison de tolérance à Fedhala, plage de Casablanca.

Elle s'alarme des réactions légitimes de l'opinion musulmane contre des pratiques honteuses, condamnées par le Coran. Elle rappelle la loi de 1946 interdisant la prostitution en France ainsi que la convention internationale pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution, approuvée par l'O. N. U. le 2 décembre 1949 et que la France, presque seule, a refusé de ratifier.

Elle invite le Gouvernement de la République à exiger de ses représentants en Afrique du Nord l'application de la loi française, le respect des prescriptions de l'O. N. U., la garantie de l'honneur français et la sauvegarde de la dignité humaine.

(15 juillet 1953.)

III

Paris, le 24 septembre 1953.

Monsieur le Ministre,

La Ligue des Droits de l'Homme a l'honneur d'appeler votre haute attention sur la mesure d'éloignement prise au Maroc à l'égard de Si Mohamed ben Larbi Alaoui.

Suivant les renseignements que nous tenons de source sûre, Si Mohamed ben Larbi Alaoui, ancien ministre de la Justice, prédicateur du Ramadan à la mosquée-cathédrale de Fès, avait pris position publique sur l'événement du 20 août : dans le collège des Oulemas appelé à consacrer le nouveau Sultan, il s'était prononcé contre une désignation qui lui paraissait illégale. Sur quoi les autorités du Protectorat l'ont destitué de ses fonctions et lui ont assigné une résidence forcée dans le Sud.

Si ces faits sont exacts, comme nous avons toutes raisons de le craindre, il nous paraît impossible que le Gouvernement puisse confirmer ou tolérer de telles mesures prises pour de telles raisons.

Elles frappent un homme dont la haute conscience est connue, et qui, en se prononçant comme il l'a fait, au moment où il l'a fait, n'a obéi qu'à sa conscience. Elles le frappent donc, non pas même pour ses opinions — ce qui, venant du pays des Droits de l'Homme, serait comme un reniement de soi-même — mais pour un devoir de conscience, persécution qui n'a jamais grandi ni servi les persécuteurs.

Après le débat sur l'Indochine

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 28 octobre 1953, délibérant sur la situation en Indochine.

Estime une fois de plus, après le Congrès dit national de Saïgon, en réalité composé de membres désignés par Bao-Daï, que les concessions accordées à Bao-Daï, si elles avaient été consenties au Viet-Minh, auraient suffi à éviter la guerre : cependant, tous les sacrifices, cruellement lourds, imposés à la France par cette guerre au profit du Vietnam baodaïste ne lui valent, de la part de ses bénéficiaires, qu'un refus à peine déguisé de reconnaissance, de confiance et de collaboration.

En face d'une telle réalité, certains des partisans longtemps aveugles de la guerre poussée jusqu'à la victoire douteuse, passant brusquement d'un extrême à l'autre, se prononcent pour l'abandon immédiat et total de l'Indochine, tandis que la majorité parlementaire, en dépit de ses convictions profondes, continue à ratifier de ses votes un optimisme de commande, démenti chaque jour par les faits, et la poursuite de la guerre tant qu'il plaira aux baodaïstes.

Contre le parti de l'abandon et le parti de la résignation, la Ligue des Droits de l'Homme persiste à demander l'ouverture sans délai de négociations avec le Viet-Minh, en vue d'un armistice permettant à tout le peuple vietnamien de décider, au moyen d'élections libres, du régime de son choix, puis de conclure avec la France, à l'exemple des pays du Commonwealth à l'égard de la Grande-Bretagne, les accords profitables aux deux pays.

Cette solution, la seule qui respecte le droit du peuple vietnamien à disposer de lui-même, la seule qui permette de mettre un terme honorable à une guerre dont l'unique profit est pour ceux qui spéculent sur elle, la seule enfin qui puisse conserver à la France sa part d'influence légitime en Extrême-Orient, s'imposa aujourd'hui à tous les Français soucieux des vrais intérêts du pays.

Elle exige qu'enfin les Pouvoirs publics osent libérer de toute pression extérieure la politique de la France, et cessent de pratiquer, au mépris des règles élémentaires de la démocratie, la déformation systématique des nouvelles.

AFRIQUE DU NORD

(Suite de la page 14)

Or, ces mesures ne sont pas isolées. Elles se situent dans la longue série de rigueurs soi-disant répressives, en réalité prises pour permettre d'abord, et faire admettre ensuite, le coup de force du 20 août. Le coup de force a pu s'accomplir, en effet, dans un silence imposé, qu'on a présenté comme un acquiescement, mais qui laisse dans les cœurs un lourd ressentiment. Parmi tous ceux qui sont frappés, Si Mohamed était le plus respecté, le plus vénéré : quel intérêt la France a-t-elle à en faire, aux yeux de son peuple, un martyr ?

Toutes ces mesures ont été prises de leur seule initiative par les représentants officiels du Gouvernement au Maroc. Elles mettent une fois de plus le gouvernement en présence du fait accompli. Ni sa dignité, ni son autorité, ni la politique d'apaisement, de rapprochement, qui est dans ses vœux, ne gagnent rien à s'incliner devant les entreprises de ses subordonnés. La conception qu'il a de l'Etat, et qu'il invoquait fermement cet été en face des fonctionnaires en grève, ne peut pas être à sens unique et doit s'affirmer aussi bien contre les usurpations de pouvoir dans les territoires d'outre-mer.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Ministre, que ces considérations soient les vôtres. Vous n'admettez pas que des mesures aussi pénibles, dont les suites peuvent être aussi graves, aient été prises à votre insu, et qu'elles soient maintenues sans votre assentiment. Nous sommes assurés que vous exigerez des responsables, si haut soient-ils, les explications nécessaires et qu'édifié sur l'inadmissible persécution de Si Mohamed ben Larbi Alaoui, vous ordonnerez d'y mettre fin.

C'est dans cette assurance que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général,
EMILE KAHN.

Le Comité Central unanime a décidé que l'examen de la situation créée au Maroc par le coup d'Etat du 20 août sera retardé jusqu'au Congrès de décembre afin de permettre à la Fédération Marocaine d'y prendre part.

M. PAUL-BONCOUR

Président de la Fédération internationale des Droits de l'Homme

Sur les instances du Bureau, le président Paul-Boncour a bien voulu accepter de représenter la Ligue française à la Fédération internationale des Droits de l'Homme, et de prendre par là même la présidence de la Fédération.

Nul, par ses titres et ses dons, ne pourrait assurer à la Fédération internationale des Droits de l'Homme autant d'autorité et un tel rayonnement.

Les accords hispano-américains

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 octobre 1953.

Délibérant sur les accords hispano-américains,

Constata que ces accords, en procurant à la dictature le concours économique et financier des Etats-Unis, la fortifie matériellement — qu'en même temps ils tendent à la réhabiliter — et se présentent donc, suivant le mot de Franco lui-même, comme la plus grande victoire du franquisme.

Ainsi s'accroît et s'aggrave l'action des Etats-Unis pour consolider le régime franquiste : à la première étape, marquée par l'admission de l'Espagne dictatoriale à l'Unesco, succède aujourd'hui la seconde, préparant, comme on peut le craindre, l'entrée de Franco à l'O.T.A.N. puis à l'O.N.U.

Cette politique pro-franquiste, exclusivement inspirée par des considérations stratégiques au mépris des valeurs morales pour la sauvegarde desquelles les peuples libres ont fait la guerre, ôte aux Etats qui la suivent ou qui s'y rallient le droit de se poser en défenseurs de la liberté dans le monde.

Contre les accords, contre la politique dont ils sont le produit et le symbole, la Ligue française des Droits de l'Homme renouvelle la protestation qu'elle a émise lors de l'entrée du franquisme à l'Unesco.

Elle appelle tous les hommes libres, de l'Ancien comme du Nouveau monde, à désavouer l'appui donné au bourreau de l'Espagne, créature de Hitler et de Mussolini, contre le peuple qu'il opprime.

Elle adresse à la Ligue espagnole des Droits de l'Homme et au Gouvernement de la République espagnole, si grands dans leur exil, l'assurance d'une amitié plus étroite dans la fidélité commune aux principes démocratiques.

Elle adjure le Gouvernement français de se souvenir qu'il représente le pays de la Déclaration des Droits, et de repousser, pour s'en montrer digne, toute collusion, directe ou indirecte, avec Franco et le franquisme.

Activité des Sections

ACCORDS DE BONN ET DE PARIS. — Section de Blanc-Mesnil (31 octobre 1953).

EXCLUSION DE CANDIDATS A L'ECOLE D'ADMINISTRATION. — Section de Montpellier (2 oct. 1953).

LES REVENDEICATIONS DU PERSONNEL ENSEIGNANT. — Fédérations du Rhône (7 novembre 1953), de la Haute-Vienne (4 novembre 1953).

L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE. — Section de Blanc-Mesnil (31 octobre 1953).

REFORME DE LA CONSTITUTION. — Section de Blanc-Mesnil (31 octobre 1953).

POUR L'ABROGATION DE LA LOI ELECTORALE ACTUELLE. — Section de Paris-20^e (10 juillet 1953).

POUR UNE REFORME FISCALE. — Section de Montrouge (25 octobre 1953).

LES INCIDENTS DU 14 JUILLET. — Section de Petit-Quevilly (9 août 1953).

MAROC. — Section de Paris-1^{er} (16 octobre 1953).

AFFAIRE FINALY. — Fédération de la Seine (juin 1953), Section de Courbevoie (juin 1953), Paris-12^e (juin 1953).

AFFAIRE ROSENBERG. — Section de Bailleul (2 août 1953), La Courneuve (24 juin 1953).

AFFAIRE DE TRIESTE. — Section de Bailleul (novembre 1953).

LES INCIDENTS DE BERLIN-EST. — Fédération du Rhône (1^{er} août 1953), Section de La Courneuve (24 juin 1953).

POUR LE RELEVEMENT DES SALAIRES EN PRIORITE DES CATEGORIES LES PLUS DEFAVORISEES. — Section de Saint-Brieuc (juillet 1953).

POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION. — Section de Saint-Brieuc (juillet 1953).

Une adresse à la ligue Allemande

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 octobre 1953,

Profondément attristé par la mort subite du bourgmestre de Berlin-Ouest, Ernest Reuter, ligueur,

Evoque avec émotion la mémoire du démocrate qui, sous le règne de Guillaume II, fonda avec Hellmut von Gerlach, Otto Lehmann-Russbüldt et leurs compagnons, le Bund Neues Vaterland, d'où est issue la Ligue allemande des Droits de l'Homme — qui, dans la résistance à l'hitlérisme, affrontait intrépidement la persécution et l'exil — et qui, dès 1945, seconda à Berlin la renaissance de la Ligue.

A cette Ligue allemande des Droits de l'Homme, si cruellement frappée et si vaillante dans son appui aux victimes de l'injustice et de l'arbitraire, la Ligue française adresse ses fraternelles condoléances.

ANNIVERSAIRES

Centenaire de Francis de Pressensé

Fils d'Edmond Dehaut de Pressensé, pasteur protestant et homme politique français, qui fut député de la Seine puis sénateur inamovible et membre de l'Académie des Sciences, le jeune Francis de Pressensé avait de qui tenir et ne déçut pas son père dans les espoirs qu'il avait fondés sur lui.

Né à Paris le 30 septembre 1853, il fit de très bonnes études au Lycée Bonaparte. Il s'attachait avec une égale facilité aux sciences et aux lettres, aux langues modernes et aux langues anciennes. Il lisait le grec, notamment, à livre ouvert. Malgré sa jeunesse, grâce à sa parfaite connaissance de l'anglais, il devint à dix-sept ans, au sortir du lycée le correspondant en Angleterre du *Journal de Genève*. Mais à peine était-il en fonction que survint la guerre de 1870. Il rentra en France aussitôt, pour faire, aux côtés du général Chanzy, la campagne de la Loire ; plusieurs fois il fut chargé de négocier avec l'Etat-Major allemand, dont il parlait couramment la langue.

Un petit fait caractérise à quel point le jeune militaire avait l'amour du grec. A la bataille du Mans, il fut fait prisonnier, uniquement parce que, ayant découvert chez un boutiquier manceau un vieil exemplaire d'Hérodote, il ne put s'empêcher de le déchiffrer au lieu de fuir ! Les Allemands s'emparèrent de lui.

La guerre finie, Francis de Pressensé continua ses études et fit partie du cabinet de Bardoux, alors ministre de l'Instruction publique. En 1880, après avoir été attaché comme rédacteur au Quai-d'Orsay, il entra dans la diplomatie active, et fut successivement secrétaire d'ambassade à Constantinople, puis à Washington. En 1891, il perdit son père et dut donner sa démission pour se rapprocher de sa famille.

C'est alors qu'il entra dans la presse, que désormais il ne quitta plus. Il collabora à la *République Française*, puis au *Temps* où, pendant vingt ans, avec une autorité que personne ne discutait, il tint la rubrique de politique étrangère.

Il faut remarquer qu'à ce moment ses opinions politiques étaient d'un républicain centre-gauche, à tendances plutôt conservatrices. Il défendit, avec toute l'ardeur dont il était capable, les catholiques d'Irlande, dans un livre : *L'Irlande et l'Angleterre depuis l'Acte d'Union*, qui fit beaucoup de bruit à l'étranger. Il était, d'ailleurs, passionné pour le réveil du spiritualisme chrétien. Il avait fait, avec ce sujet pour thème, une tournée de conférences à travers les Etats-Unis, qui fut très applaudie ; il venait d'écrire un très beau volume sur *Le Cardinal Manning* quand éclata l'affaire Dreyfus.

Cet homme, protestant, défenseur acharné du catholicisme, se rangea immédiatement parmi les défenseurs du capitaine israélite, injustement condamné en 1894. Quand Emile Zola fut radié de son titre d'officier de la Légion d'honneur, outré, il n'hésita pas à rompre des amitiés, et des attaches politiques très anciennes pour donner, avec éclat, sa démission de membre de l'Ordre. Sa démission ne fut, du reste, pas acceptée ; mais le Conseil de la Légion d'honneur le radia par mesure disciplinaire.

Quand éclata le coup de tonnerre de la publication, dans le quotidien *L'Aurore*, de la fameuse lettre *l'accuse*, de Zola, il collabora immédiatement à ce journal, aux côtés de Clemenceau et de Jaurès. En 1898, il publia un volume sur *Un héros, le lieutenant-colonel Picquart*. Abandonnant ses opinions conservatrices, il s'inscrivit au parti socialiste dont il devint rapidement un des chefs les plus écoutés.

Francis de Pressensé était un orateur magnifique, qu'aucun auditeur n'interrompait jamais. Il parlait d'abondance et ne s'aidait d'aucune note. Dans les réunions publiques et, plus tard, à la tribune de la Chambre quand il fut élu député, il ne faisait jamais aucun geste ! Il avait cette particularité curieuse, qu'il fermait toujours les yeux en parlant, Emile Kahn, l'actuel Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, dont Francis de Pressensé fut un des fondateurs, m'a raconté qu'un jour, ayant assisté à une conférence d'Henri Guernut, le Secrétaire général de la Ligue à ce moment (qui fut ensuite ministre de l'Instruction publique), Pressensé lui dit : « C'est très bien, Guernut, mais vous êtes un lâche ! — Un lâche, dit l'autre, pourquoi ? — Parce que vous regardez votre public ; vous avez peur des réactions que vous produisez. On ne doit pas se préoccuper de l'effet qu'on produit, on doit parler seulement selon sa conscience ». De Pressensé fit toujours, de ses actes, la confirmation de ses paroles.

Député du Rhône en 1902, il parut assez rarement à la tribune de la Chambre, mais toujours en des circonstances remarquables et souvent décisives. Lors de la discussion sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il intervint pour déposer le fameux amendement à l'article 4 aux termes duquel les églises de France ne pourraient être dévolues qu'à l'Eglise catholique seule, conformément aux règles générales du culte. Cette sage disposition fut adoptée.

Il convient de rappeler aussi, que lui, le défenseur le plus acharné de l'officier juif condamné sur de fausses preuves, il a pris la défense des officiers de Laon, que le ministre de la Guerre avait cru pouvoir « limoger » parce qu'ils avaient assisté à une cérémonie religieuse, au cours de laquelle avait été prononcé un sermon hostile au gouvernement. De Pressensé osa dire que, dans la circonstance, la liberté individuelle avait été violée. Pour ce simple motif, il n'hésita pas à défendre des adversaires politiques qui ne lui en surent, d'ailleurs, aucun gré.

Réélu en 1906, il échoua en 1910 dans sa circonscription lyonnaise. Il se représenta à Paris dans le 15^e arrondissement, et fut encore battu.

Dès lors, il se consacra tout entier à ses fonctions de Président de la Ligue des Droits de l'Homme dans lesquelles il avait succédé au Président Trarieux.

Il mourut à Paris, le 19 janvier 1914, après avoir prédit les malheurs de la guerre. Pendant les dernières années de sa vie, il souffrait de terribles rhumatismes qui l'obligeaient, chaque fois qu'il assistait à une réunion, à parler les deux bras bandés et croisés. Le public ne se doutait pas de ses souffrances, habitué qu'il était à l'entendre parler sans faire aucun geste.

Georges LION,
Heure de Culture française,
Radiodiffusion nationale, (22 septembre 1953).

11

Quand, le vendredi 4 septembre prochain, la Ligue des Droits de l'Homme, à la veille de son Congrès, donnera une grande réunion publique à Nice, elle n'y évoquera pas seulement ce 4 septembre de l'Histoire dont j'ai montré, samedi dernier, la valeur d'actualité.

Un autre anniversaire tombe, sinon ce même jour, du moins ce même mois : il y aura cent ans, en septembre, que naquit l'homme qui a peut-être le plus marqué de son empreinte notre Ligue Francis de Pressensé. Dans un temps où, nous l'observions l'autre jour, la mémoire devient de plus en plus fugitive, où tant de noms, tant de figures tombent si vite dans un oubli injuste, le souvenir de Pressensé mérite d'être ravivé, non seulement auprès des ligueurs, mais chez tous les hommes qui peinent, qui souffrent, qui espèrent, et qu'il a tenté d'affranchir de la misère, de l'injustice, de la servitude et de la guerre.

A l'époque où Pressensé vint à la Ligue qui se formait, il allait avoir quarante-cinq ans, et son expérience des choses publiques était vaste. Né dans un milieu de haute bourgeoisie protestante, il allait achever de brillantes études secondaires quand éclata la guerre de 1870 : il quitta le lycée à dix-sept ans pour s'engager et se battre. Revenu à l'armistice, il prépara seul le baccalauréat de philosophie, puis ses deux licences (droit et lettres), entra dans la carrière diplomatique, fut secrétaire d'ambassade à Constantinople, à Londres et à Washington. Il avait une profonde culture historique et littéraire, il apprenait à connaître les peuples et les hommes qui les gouvernaient, il se sentait d'autres desirs que la brillante filière des apprentis diplomates. Il se fit journaliste, entra au Temps, le plus grand journal français de l'époque, y rédigea bientôt le bulletin de l'étranger et, pendant dix-sept ans, fut tenu partout dans le monde pour la plus haute autorité française en matière internationale. L'affaire Dreyfus vint bouleverser sa vie.

Il avait découvert le drame. Les tout-puissants d'alors étaient ses amis politiques. Il était convaincu qu'il suffirait de leur parler pour que l'erreur fût réparée. Econduit, bajoué, il s'aperçut qu'au lieu de l'erreur, il y avait crime et que ses amis étaient complices. D'un coup il brisa avec eux, se fit le pèlerin ardent de la vérité, parcourut la France pour démasquer le mensonge, affronta les haïnes assassines, parla, démontra, convainquit. Mais son regard aigu allait au-delà de l'Affaire.

Elle lui montrait la corruption, l'avidité, d'un milieu social qui jusqu'alors était le sien. Elle lui révélait en même temps l'iniquité fondamentale d'une société qui se disait démocratique, où la propriété du capital assurait la domination de quelques-uns sur la masse de ceux qui ne possédaient que leurs bras. Allant jusqu'au bout de sa pensée et de son devoir, ce grand bourgeois se donna au socialisme. Sa conscience puritaine exigeait de prendre parti. Jaurès, compagnon de ses luites, avait raison d'évoquer à propos de lui la prescription de l'Évangile : « Si c'est oui, dis oui, et si c'est non, dis non ».

« De cette parole évangélique — ainsi parle Jaurès — Francis de Pressensé a fait une parole révolutionnaire. Il a dit « non » à toutes les iniquités de l'ancien régime ; il a dit « non » à toutes les misères, à toutes les servitudes de la société d'aujourd'hui. Et se tournant vers le prolétariat souffrant... il disait au prolétariat « oui » à tout ce que tu espères, « oui » à tout ce que tu demandes, « oui » à tes revendications nécessaires et justes, « oui » à tes espérances, « oui » à tes combats ».

•••

L'idée de fonder une Ligue pour la défense des Droits de l'Homme est née chez Ludovic Trarieux, témoin de Zola à la Cour d'assises, au sortir de ces audiences scandaleuses. La Ligue n'était pas encore constituée que Pressensé lui apportait son adhésion.

Il a été ainsi l'un de ses fondateurs, puis son plus ardent, son plus constant propagandiste, et comme le second de Trarieux. Quand Trarieux, contraint par la maladie, se retira en octobre 1903, le Comité Central, d'une seule voix, porta Pressensé à la présidence. Il allait l'exercer dix ans, jusqu'à sa mort, survenue brusquement le 19 janvier 1914.

C'est pendant cette présidence, sous l'action de ce président, que la Ligue a pris la figure qu'elle a gardée. Non que Pressensé l'ait écartée de la voie que Trarieux lui avait tracée. Il a voulu, comme Trarieux, que sa mission fût à la fois d'intervenir pour la réparation des injustices particulières et d'exiger, dans les affaires de l'Etat, le respect des grands principes républicains. Pas plus que Trarieux, il n'admettait que la Ligue pût se transformer en parti, se confondre avec un parti, s'insérer à un parti : « Ici, déclarait-il, nous sommes en dehors et au-dessus de nos partis ». Mais trois circonstances ont donné, dans l'action, un accent nouveau à la Ligue.

La première tient au changement de la vie politique en France. La grande bataille pour la défense républicaine, menée par les gouvernements de Waldeck-Rousseau et de Combes, et qui rassemblait autour d'eux toutes les gauches, prenait fin. Lui succédait une âpre lutte sur les problèmes sociaux : condition ouvrière et situation des fonctionnaires. Elle divisait elle opposait entre eux les partis républicains. La Ligue devait rester au-dessus des partis, pouvait-elle rester en dehors des problèmes ?

Pressensé ne le pensait pas, et la Ligue en fut d'accord. Elle ne devint pas plus socialiste, qu'elle n'était radicale ou modérée, mais, tirant courageusement les conséquences sociales de ses principes politiques, elle se prononça pour la justice, là comme ailleurs. Dans ce grand débat, Ferdinand Buisson, radical, donna publiquement son accord à Pressensé, socialiste, et la Ligue est restée, à cet égard, ce qu'ils l'ont faite.

Deuxième circonstance : la gravité croissante des problèmes internationaux. C'était l'époque où l'affaire du Maroc, d'abord, puis les affaires balkaniques et tripolitaines, tendaient dangereusement les rapports entre les États. L'antagonisme grandissant entre la France et l'Allemagne, et le monde s'acheminait vers la Grande Guerre. Pressensé, rompu aux questions internationales, n'en doutait pas plus que jaurès. Il le redoutait comme jaurès, à la fois parce que la guerre ne résout rien et qu'elle risquait d'écraser les libertés démocratiques. Résister à la guerre qui vient a été, pour Pressensé comme pour jaurès, la bataille suprême, et la Ligue l'a menée avec lui.

Tenez compte enfin des traits personnels du Président Pressensé. Le plus apparent était l'intransigeance. Nous l'avons vu intransigeant pour lui-même : « Si c'est oui, dis oui, et si c'est non, dis non ». Il avait le droit de l'être pour les autres, et de n'admettre, dans la vie publique, ni ménagement ni compromis. C'est pourquoi il passait pour dur, alors que, sous ses dehors froids et distants, battait un cœur gonflé d'amour. Cela n'échappait pas aux auditoires populaires qui l'acclamaient autant que jaurès lui-même. Il leur parlait les yeux fermés, les bras inertes, d'une parole unie, précipitée, abondante, sans éviter aucune précision, aucun développement, aucune nuance. Tout en cet orateur paradoxal était fait pour glacer, et il déchainait un enthousiasme délirant. C'est que le peuple de chez nous sentait d'instinct en Pressensé, non l'homme dur de l'apparence, mais l'homme pur.

La Ligue, sa Ligue, est comme lui intransigeante et pure, passionnée de justice et gonflée de pitié humaine.

(Chronique radiodiffusée de la Ligue, 22 et 29 août 1953.)

Les quatre-vingts ans de J. Paul-Boncour

Plus de quatre cents amis et admirateurs du président Paul-Boncour ont célébré, le 29 octobre, dans les salons de l'hôtel Lutetia, son quatre-vingtième anniversaire (advenu le 4 août dernier).

Le Comité Central de la Ligue était représenté par Emile Kahn, président, S. Collette-Kahn, vice-présidente, René Georges-Etienne, Georges Gombault, Charles Laurent et P. Ségelle, vice-présidents, Odette Merlat, A. Boissarie, René Cassin, Couteau et Hadamard, membres actifs du Comité.

Un message du Président de la République, une allocution du bâtonnier Marcel Héraud, les discours de MM. Marcel Plaisant, président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil de la République, Paul Ramadier, ancien président du Conseil, membre honoraire du Comité Central, M^e de Moro-Giafferri, député, membre honoraire du Comité Central, M^e André Toulouse, ancien bâtonnier, Gaston Monnerville, président du Conseil de la République et Paul-Boncour lui-même, devaient être accompagnés d'hommages rendus par les associations les plus chères au cœur de notre grand collègue : faute de temps pour en donner lecture, ils ont été remis à leur destinataire.

Nous publions ci-dessous celui qu'au nom de la Ligue des Droits de l'Homme devait prononcer son président.

Cher Président Paul-Boncour,

Vous avez voulu que, parmi tant de groupements empressés ce soir à fêter la magnifique jeunesse de vos quatre fois vingt ans, la Ligue des Droits de l'Homme eût à se faire entendre, et c'est un remerciement de plus qu'elle ajoute à tous ceux qu'elle vous doit.

Vous lui avez montré une fidélité dont elle est fière. Entré dans la vie publique au moment où elle se formait, alarmé comme elle de l'atroce coalition qui prétendait à la fois enchaîner un innocent au bain, pervertir le pays par le faux et le mensonge, livrer l'armée à la jésuitière et la République à ses étrangleurs, vous avez eu, comme elle, la volonté de vous battre pour la vérité, la justice et la liberté. Et désormais, comme pour elle, c'est devenu votre vocation.

La vérité, la justice, la liberté, vous vous êtes battu pour elles à la barre, à la tribune, dans les grandes assises internationales, à Vichy, ce qui était rare et, ce qui est le plus rare, au pouvoir.

Comme la Ligue, en même temps qu'elle, vous avez voulu la justice sous toutes ses formes : individuelle, sociale, internationale. Nous ne pouvons pas oublier que, dans une époque de réaction — nous en avons subi quelques-unes ensemble, et j'ai comme une idée que ce n'est pas fini — lors de la réaction donc qui a suivi la Grande Guerre, c'est vous qui êtes venu saisir la Ligue des menaces millerandistes contre les libertés syndicales et déterminer une action qui a brisé net l'entreprise.

Comme la Ligue en même temps qu'elle, vous avez compris que la liberté et la justice ne peuvent s'épanouir que dans la paix, organiser la paix, fortifier la paix en l'unissant au Droit, c'a été votre œuvre maîtresse. Elle vous a valu des inimitiés retentissantes et flatteuses, — celles de Mussolini, de Hitler, de Franco — elle vous a gagné la reconnaissance des peuples.

Vous aviez quitté notre Comité Central à votre arrivée au pouvoir, parce que nos statuts déroctaient les deux activités incompatibles. Nous vous avons vu partir avec regret, sachant que nous périssions, mais sans remords, sachant aussi quelle tâche vous attendait et de quel cœur vous alliez l'accomplir.

Vous nous êtes revenu, chargé de gloire, mais non changé : toujours la même séduction de la parole, la même vision claire et sûre des événements, le même esprit de décision, la même foi républicaine, la même passion de justice, le même courage à la revendiquer pour tous et partout. Nous vous remercions d'être la parure et l'honneur de notre Ligue.

Nous vous remercions tous, les présents et les absents : c'est la Ligue entière, j'en ai reçu l'assurance, qui vous prie d'agréer ce soir sa reconnaissance et ses vœux.

Permettez-moi, en terminant, d'ajouter un mot personnel. La fonction qui m'autorise à parler ici au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est à vous qu'elle revenait : nous souhaitions tous, ardemment, profondément, qu'elle fût acceptée par vous. Vous avez, malgré nous, décidé qu'il en serait autrement, et vous n'avez pas tenu secret votre choix. Laissez-moi vous dire que, dans l'honneur trop peu mérité qu'on m'a fait, ma plus grande fierté est d'être l'élu de Paul-Boncour.

La libération des militants syndicalistes

Le 29 juillet dernier, la Ligue des Droits de l'Homme, qui avait protesté à maintes reprises contre le maintien en détention préventive des militants syndicalistes et communistes, adoptait la résolution suivante :

« Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas à revenir sur la motion où elle s'est expliquée sur l'application des articles du Code Pénal visés par l'accusation et sur la juridiction militaire.

« Il croit nécessaire, par contre, d'insister sur la libération des inculpés.

« Il ne concevrait pas qu'on y opposât une fois de plus les exigences de la recherche de la vérité : l'instruction est terminée, le dossier est aux mains des juges de renvoi qui n'ont plus rien à rechercher.

« Enfin la même inculpation doit s'étendre, comme chacun sait, à un certain nombre de parlementaires pour lesquels la levée de l'immunité a été demandée à l'Assemblée Nationale. Non seulement celle-ci n'a pas encore statué, mais elle a renvoyé sa décision à plusieurs mois. On comprendrait mal que les vacances du Parlement aient pour effet de prolonger encore une détention qui devrait être provisoire et qui dure déjà, pour certains, depuis quatre mois, et pour la plupart depuis dix mois. »

La Ligue constate avec satisfaction que les arguments qu'elle avait fait valoir ont été repris dans les considérants de l'arrêt de la Chambre des Mises en Accusation en date du 25 août, mettant fin à la détention préventive des inculpés.

(28 août 1953.)

Après le vote sur l'immunité parlementaire

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 9 novembre 1953,

Après le vote de l'Assemblée nationale refusant la levée de l'immunité parlementaire demandée à l'encontre des députés Billoux, Duclos, Fajon, Guyot et Marty,

Constata avec satisfaction que la Commission des immunités parlementaires, son rapporteur et l'Assemblée elle-même, se sont rangés à l'argumentation juridique de la Ligue des Droits de l'Homme dans sa résolution du 19 janvier 1953, démontrant la fragilité d'une poursuite fondée sur des textes inapplicables en l'espèce.

Il attend qu'en vertu des mêmes motifs, et au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, soient immédiatement abandonnées les poursuites intentées dans la même affaire, en application des mêmes textes, contre les inculpés non revêtus de l'immunité parlementaire.

La Trésorerie générale rappelle :

- 1° Que les comptes de 1953 doivent être clôturés sans retard.
- 2° Que, selon la règle constante, chaque section doit lui adresser la liste de ses adhérents avec leur adresse.
- 3° Que les cartes 1954 sont, dès à présent, à la disposition des sections.

DEMANDEZ-LES !

Bonnes nouvelles

Nous apprenons avec joie la renaissance de la **Section de Saint-Claude (Jura)** qui a été longtemps l'une des plus nombreuses et des plus actives de la Ligue et la reprise de ses travaux, sous la présidence de son ancien président, **M. Michalet**, naguère encore maire de Saint-Claude et digne successeur des grands pionniers de la démocratie jurassienne.

La **Section de Montluçon**, présidée depuis la libération par notre regretté collègue Boucherat, vient d'être réorganisée et ravivée par les soins assidus de **MM. Robert Sée et Bruand**. Des militants éprouvés de la démocratie limousine, **M. Southon**, sénateur-maire, et **M. Menut** ont bien voulu en assumer la direction.

Des efforts actuellement en cours vont faire naître la Ligue en **Moselle**, en **Meurthe-et-Moselle** et à **Saint-Etienne**.

Merci à tous. A qui le tour ?

Dictature hypocrite au Portugal

Des élections vont avoir lieu le 8 novembre au Portugal. La Ligue des Droits de l'Homme avertit l'opinion française qu'elle ne doit pas s'y laisser prendre : ces élections ne donneront qu'une image fictive de la nation portugaise.

Le gouvernement portugais cherche à se faire passer au dehors pour démocratique. En réalité, le Portugal est sous la dictature. Avec moins de franchise que la dictature espagnole, la dictature portugaise repose sur les mêmes principes : l'obéissance au Chef et la soumission à l'Eglise.

Un seul homme, le président Salazar, dispose de tous les pouvoirs. Quiconque tente de manifester une opposition est tenu pour un ennemi de la nation et frappé comme tel. Comme le système franquiste, le régime de Salazar est une réplique de l'Etat fasciste : parti unique, prédominance de l'armée et de l'Eglise, organisation paramilitaire des jeunes avec embrigadement obligatoire, syndicats officiels sur le modèle de l'Etat corporatif, omniprésence et toute-puissance de la police politique surveillant tout, contrôlant tout, arrêtant, brutalisant, emprisonnant et déportant (un camp de concentration est établi à Tarrafal, dans une des îles du Cap Vert).

Le pays vit dans la terreur. Aucun emploi (y compris ceux de l'enseignement), aucune subvention (y compris les bourses d'études) n'est accordé sans une attestation de la police politique. De même, l'autorisation préalable de la police est indispensable pour entreprendre une affaire. La presse est sous la censure, et toute parole non-conformiste expose aux sévices et à la prison.

De telles conditions générales font des élections une duperie. Cette duperie est aggravée par des dispositions particulières. Les listes électorales sont dressées par les autorités, qui en excluent les mal-pensants. Une deuxième épuration est opérée au siège du parti unique. Les électeurs maintenus sont étroitement surveillés : un soupçon suffit à les faire inscrire sur les registres de la police, avec toutes les suites à prévoir, à commencer par la ruine pour les gens d'affaires. Hypocritement, la dictature lève, pour la période électorale, les entraves usuelles à la liberté d'expression : chacun sait que l'impunité est provisoire et que toute opposition, écrite ou parlée, tolérée mais notée, sera payée à terme.

Les résultats proclamés des élections ne devront donc pas surprendre. On n'exagère guère en disant qu'ils sont fixés d'avance : s'il y manquait quelque chose, rien n'empêcherait le coup de pouce améliorateur.

Le Portugal est un pays de culture ancienne et fine. Son élite lettrée et savante est nourrie de pensée occidentale. Notre XVIII^e siècle, et ceux qui ont poursuivi en France son œuvre d'émancipation humaine, y ont trouvé les disciples des émules. Aucun d'entre eux ne peut se faire entendre. S'ils présentent aux élections prochaines, non sans courage, quelques rares candidatures, c'est sans espoir et en manière de symbole, afin qu'on sache au dehors que la grande lignée des penseurs portugais, lourdement bâillonnée, proteste encore.

(28 octobre 1953.)

Une enquête s'impose

Paris, le 13 novembre 1953.

A Monsieur le Directeur de la Sûreté Nationale,

Vous avez bien voulu nous prier de vous saisir personnellement des violences ou abus commis au cours d'interrogatoires de suspects, et dont nous pourrions avoir connaissance.

Notre Section de Perpignan, section très sérieuse et dont les informations sont dignes de foi, nous expose les faits suivants :

A la suite du décès à Bourg-Madame de Mme Jeanne Candela, présumée victime d'un empoisonnement criminel, une enquête fut ouverte et Mlle Marguerite Marty fut convoquée comme témoin. Mlle Marty, âgée de 28 ans, appartient à une famille honorable et jouit d'une bonne réputation. Convoquée le mardi 13 octobre au matin, elle fut interrogée jour et nuit jusqu'au vendredi 16 octobre, puis conduite devant le juge d'instruction qui l'inculpa malgré ses dénégations, et l'écroua. Elle se trouvait dans un état tel qu'elle s'évanouit pendant l'interrogatoire du juge et qu'un médecin dut être appelé pour la ranimer.

Alors qu'elle n'était retenue par la police qu'en qualité de témoin, Mlle Marty aurait été l'objet de graves violences. Privée à peu près complètement de nourriture, ne pouvant dormir que quelques instants sur un banc, réveillée pour répondre à de nouvelles questions, elle aurait été rouée de coups, traînée par les cheveux, menacée de sévices plus cruels encore.

Ces faits ont causé dans la région la plus vive émotion ; la presse locale, cependant modérée, les a relatés avec inquiétude et indignation. Nous ne doutons pas que vous n'attachiez à cette affaire toute l'importance qu'elle mérite, nous serions heureux d'être tenus au courant des résultats de l'enquête que vous ne manquerez pas d'ordonner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute considération.

Le Président :

Emile KAHN.

Un tract d'une brûlante actualité

Les réunions, meetings et manifestations contre le réarmement de l'Allemagne se multiplient.

Des orateurs de tous les partis s'y rencontrent : au-dessus de la diversité des opinions politiques s'exprime la volonté commune de faire barrage à une entreprise également néfaste pour la France, pour la démocratie et pour la paix.

Il est de la plus haute importance que la Ligue y soit partout représentée.

Elle a été la première et la plus constante à s'élever contre le réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit.

Elle est la plus qualifiée à se faire entendre dans une affaire qu'on a justement comparée à l'affaire Dreyfus en ce qu'elle échappe aux calculs vulgaires, aux mesquines combinaisons, pour s'imposer à la conscience de chacun.

Cette présence indispensable de la Ligue doit se manifester sous deux formes : l'intervention de délégués et la distribution de son tract : **CONTRE LE REARMEMENT ALLEMAND.**

Ce tract publié en avril 1952 vient d'être réédité par nos soins. Il est resté d'une actualité saisissante.

Il appartient aux Sections et Fédérations d'en organiser la distribution immédiate.

Nous le tenons à leur disposition au prix de revient, c'est-à-dire à 250 fr. le cent (frais d'expédition non compris).

Passez-nous sans plus attendre vos commandes !

**SONGEZ QUE TOUT EXEMPLAIRE DISTRIBUE PEUT GAGNER UNE VOIX A LA CAUSE DE LA PAIX
ET UN NOUVEAU LIQUEUR A LA LIGUE !**

LA SOUSCRIPTION CONTINUE !

En réponse à l'appel lancé en juin dernier par le Bureau de la Ligue, la Trésorerie centrale a reçu les souscriptions suivantes :

| | | | |
|---|-----------|---|-----------|
| Mme MERLAT (membre du C.C.) | 1.000 Fr. | Section de MULHOUSE (Haut-Rhin) | 34.000 » |
| M. G. CERF (membre du C.C.) | 7.000 » | Section de ST-GENIS-LAVAL (Rhône) | 800 » |
| M. COQUETTE, à Paris (13 ^e) | 1.000 » | Section de GRAY (Haute-Saône) | 1.700 » |
| M. ALLA MOHAMED OULD AHMED à Ain-Sefra | 4.900 » | Section de MAMERS (Sarthe) | 500 » |
| Mme FOURNIER, à Lyon (Rhône) | 1.200 » | Section de CHAMBERY (Savoie) | 1.000 » |
| M. Pierre GODARD, à Paris (14 ^e) | 1.000 » | Section de Paris (1 ^{re}) | 7.000 » |
| M. PLUCHART, à Coucy-les-Eppes (Aisne) | 1.000 » | Section de PARIS (6 ^e) | 4.500 » |
| Fédération du NORD | 5.000 » | Section de PARIS (7 ^e) | 500 » |
| Fédération de SAONE-ET-LOIRE | 500 » | Section de PARIS (8 ^e) | 10.000 » |
| Fédération de la SEINE | 11.300 » | Section de PARIS (9 ^e) | 22.420 » |
| Fédération de SEINE-ET-OISE | 450 » | Section de PARIS (10 ^e) | 5.600 » |
| Fédération des DEUX-SEVRES | 830 » | Section de PARIS (11 ^e) | 5.450 » |
| Section de BOURG (Ain) | 3.075 » | Section de Paris (13 ^e) | 6.800 » |
| Section de VICHY (Allier) | 10.500 » | Section de PARIS (15 ^e) | 4.300 » |
| Section de DIGNE (Basses-Alpes) | 500 » | Section de PARIS (16 ^e) | 2.000 » |
| Section de CANNES (Alpes-Maritimes) | 5.600 » | Section de PARIS (20 ^e) | 1.500 » |
| Section de PAMIERS (Ariège) | 2.300 » | Section de COURBEVOIE (Seine) | 4.050 » |
| Section d'AIX-EN-PROVENCE (B.-du-R.) | 1.800 » | Section de LEVALLOIS-PERRET (Seine) | 1.000 » |
| Section d'ARLES (B.-du-R.) | 3.000 » | Section de MONTROUGE-MALAKOFF (S.) | 1.500 » |
| Section d'ESTAQUE-PLAGE (B.-du-R.) | 5.700 » | Section de PUTEAUX (Seine) | 2.000 » |
| Section de COLOMBELLES (Calvados) | 1.600 » | Section de VINCENNES (Seine) | 7.000 » |
| Section de SAIGNES (Cantal) | 1.500 » | Section de VITRY (Seine) | 4.350 » |
| Section de CHATELAILLON (Ch.-Mar.) | 7.500 » | Section de SOTTEVILLE-L-ROUEN (S.-I.) | 1.050 » |
| Section de GEMOZAC (Ch.-Mar.) | 2.000 » | Section de VARENGEVILLE (Seine-Inf.) | 1.500 » |
| Section de BOURGANEUF (Creuse) | 2.450 » | Section de BEAUCHAMPS (S.-et-O.) | 600 » |
| Section de PONTARION (Creuse) | 5.775 » | Section d'ETAMPES (S.-et-O.) | 7.150 » |
| Section de PERIGUEUX (Dordogne) | 1.000 » | Section de JUVISY - VIRY - CHATILLON (Seine-et-Oise) | 400 » |
| Section de ST-ANDRE-DE-L'EURE (Eure) | 1.600 » | Section de PONTOISE (S.-et-O.) | 5.400 » |
| Section de RIEC-S.-BELON (Finistère) | 16.800 » | Section de SAINT-CYR (S.-et-O.) | 2.000 » |
| Section de NIMES (Gard) | 3.450 » | Section de BRELOUX-LA-CRECHE (D.-S.) | 1.000 » |
| Section de TOULOUSE (Haute-Garonne) | 1.400 » | Section de ST-MAIXENT (Deux-Sèvres) | 1.000 » |
| Section de BORDEAUX (Gironde) | 1.500 » | Section d'AMIENS (Somme) | 10.000 » |
| Section de SETE (Hérault) | 225 » | Section de BEAUCHAMPS-GAMACHE (S.) | 4.250 » |
| Section de RENNES (I.-et-V.) | 3.000 » | Section de ST-LEGER-LES-DOMART (S.) | 6.100 » |
| Section de BLERE (Indre-et-Loire) | 1.500 » | Section de TOULON (Var) | 2.000 » |
| Section de GRENOBLE (Isère) | 15.000 » | Section de CAVAILLON (Vaucluse) | 3.450 » |
| Section de ST-CLAUDE (Jura) | 10.000 » | Section de BOURNEZEAIN (Vendée) | 1.000 » |
| Section de ROANNE (Loire) | 1.650 » | Section de CHALLANS (Vendée) | 2.400 » |
| Section de LA BAULE (Loire-Inférieure) | 12.000 » | Section de CHANTONNAY (Vendée) | 2.800 » |
| Section de NANTES (Loire-Inférieure) | 16.200 » | Section de MAREUIL-S.-LAYE (Vendée) | 1.000 » |
| Section de MENDE (Lozère) | 7.750 » | Section de ST-JEAN-DE-MONTS (Vendée) | 800 » |
| Section d'ANGERS (Maine-et-Loire) | 4.100 » | Section de LIMOGES (Haute-Vienne) | 2.100 » |
| Section LE LION-D'ANGERS (Maine-et-L.) | 1.500 » | Section d'AUXERRE (Yonne) | 1.500 » |
| Section de REIMS (Marne) | 3.825 » | Section de TONNERRE (Yonne) | 1.200 » |
| Section de CHAUMONT (Hte-Marne) | 2.000 » | Section de COTONOU (Dahomey) | 2.000 » |
| Section de NEVERS (Nièvre) | 15.000 » | Section de CONAKRY (Guinée Française) | 20.000 » |
| Section de BAILLEUL (Nord) | 10.000 » | Section de RABAT (Maroc) | 1.500 » |
| Section de LILLE (Nord) | 17.000 » | Section de PAPEETE (Tahiti) | 14.201 » |
| Section de BERCK-PLAGE (Pas-de-Calais) | 3.050 » | Section de MAYENCE (zone occupée) | 8.000 » |
| Section de CLERMONT-FERRAND (Puy- de-Dôme) | 1.000 » | Section de GENEVE | 500 » |
| Section de PONTAUMUR (Puy-de-Dôme) | 2.000 » | | |
| Section de PIONSAT (Puy-de-Dôme) | 500 » | | |
| Section de BANYULS (Pyrénées-Orient.) | 5.100 » | | |
| | | Total au 7 octobre | 479.301 » |

(A suivre.)

L'appel du Bureau n'étant parvenu aux Sections qu'à la veille des vacances, un certain nombre de ligueurs n'ont pu être touchés. Nous comptons sur les présidents, secrétaires et trésoriers des Sections pour leur faire part de ce que la Ligue attend de tous ses adhérents.

FÉDÉRATION DE LA SEINE

En dehors de tout esprit partisan, toujours fidèle à son Passé,

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME,

DÉFEND toutes les libertés menacées,

EXIGE le respect de la laïcité,

COMBAT l'injustice et l'arbitraire,

VEUT la justice sociale,

LUTTE pour la Paix mondiale,

LA FÉDÉRATION DE LA SEINE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Vous invite cordialement à assister avec vos Amis à la

/// GRANDE RÉUNION ///

D'INFORMATION et de PROPAGANDE

qu'elle donnera le **Mercredi 25 Novembre 1953 à 21 heures**

Cinéma RÉCAMIER 3, rue Récamier, 3. Paris-VII^e. Métro : Sèvres-Babylone

SUJET TRAITÉ :

LA LIGUE DEVANT LA SITUATION ACTUELLE

ORATEURS : **Émile KAHN**, Président de la Ligue,

André BOISSARIE, membre du Comité Central,
ancien Procureur Général à la Cour d'Appel de Paris,

Ernest LABROUSSE, membre du Comité Central, Prof^r à la Sorbonne.

Pour la Fédération de la Seine
le Bureau

Mme G. Chapelain, Présidente,
Membre du Comité Central